



RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL



PROGRAMME D'URGENCE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE DES JEUNES

XËYU NDAW ÑI

ENSEMBLE POUR DEMAIN



NA
BAR!

WÉY DI
LIGGÉÉY
NGIR ÈLLÈG!

S O M M A I R E

Chapitre 1 :		
Contexte et justification		04
Chapitre 2 :		
Piliers du programme		09
A. RECRUTEMENT SPÉCIAL		09
B. PROJETS PUBLICS D'INTERET COMMUNAUTAIRE		11
C. PROJETS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS À HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE (PIP/HIMO)		12
D. MESURES DE SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'INITIATIVE PRIVEE		14
E. REFORMES		16
Chapitre 3 :		
Financement		17
Chapitre 4 :		
Cadre institutionnel de mise en œuvre		18
ANNEXES		21





CHAPITRE 1 :

Contexte et justification

Malgré des efforts et solutions apportés par les différents Gouvernements à la problématique de l'emploi des jeunes, force est de constater que l'écart entre l'offre et la demande d'emplois est toujours important, du fait, notamment, de la croissance démographique. La situation sanitaire de la pandémie à coronavirus, ainsi que ses conséquences, ont fini de rendre nécessaire et même prégnante la volonté renouvelée d'apporter des réponses urgentes face au gap noté en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement des jeunes pour entrer et rester durablement sur le marché du travail.

A. L'AMPLEUR DES EFFORTS CONSENTIS

De l'indépendance à nos jours, le Sénégal a traversé diverses périodes à travers lesquelles, les Gouvernements ont successivement essayé d'apporter des solutions appropriées en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et d'insuffler une nouvelle dynamique de développement.

Mais, ce n'est qu'à partir de 2014, à la faveur de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, que l'économie sénégalaise est entrée dans un nouvel élan de croissance, avec un taux de **croissance, en moyenne de l'ordre de 6,2% entre 2014 et 2019**. Cette évolution a sensiblement amélioré le revenu par habitant qui a progressé de 15,8% en termes réels sur la période. Au même moment, il a été noté une maîtrise des prix au niveau national, contribuant à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Ces résultats traduisent l'amplitude des efforts consentis pour mettre le pays sur le sentier de l'émergence, matérialisés par les progrès sur le capital humain, en particulier, l'amélioration de l'Indice de Développement humain qui s'est conforté à 0,51 en 2018. La quasi-totalité des secteurs ont été affectés positivement par cette dynamique.

Dans le **secteur de l'Education et de la Formation**, l'effectivité du droit à l'éducation élargit significativement la carte scolaire, 104 nouveaux collèges d'enseignement moyen ont été construits entre 2015 et 2020, dont 37 dans le Public ; trois (03) nouvelles Universités sont en construction, 26 espaces numériques sont ouverts dans plusieurs localités et cinq (05) Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) sont fonctionnels grâce à un investissement budgétaire croissant et important consenti par le Gouvernement (24,4% du budget en 2018).

Ces efforts déployés dans ce secteur ont sensiblement contribué à améliorer les résultats, avec un Taux brut de Scolarisation dans l'enseignement primaire de 84,9% en 2019, pour une cible de 89,1%, soit un taux de réalisation de 95,2%. Quant au Taux brut de Scolarisation au moyen, il est de 49,8% en 2019, pour une cible de 48,8%, témoignant d'un niveau de réalisation dépassant les 100%. En ce qui concerne la formation professionnelle et technique (FPT), le nombre d'apprenants des structures de FPT pour 100 000 habitants a cru de plus de moitié (52%), passant de 333 en 2013 à 505 en 2019.

Dans le secteur de la Santé, le Sénégal a déployé des efforts considérables pour le développement de son système sanitaire. Cela s'est traduit par l'augmentation progressive du budget alloué au Ministère de la Santé et de l'Action sociale qui est passé de 123,7 milliards FCFA en 2013 à 198,8 milliards en 2019. Depuis 2011, le Sénégal a enregistré : (i) la construction de quatre (04) nouveaux hôpitaux (Kédougou, Touba, Sédhiou, Kaffrine), (ii) l'achèvement de quatre nouveaux hôpitaux (Dallal Diam, Fatick, Diamniadio, Ziguinchor), (iii) la réhabilitation et l'extension de quatre EPS de niveau 1 (Tivaouane, institut d'hygiène social, roi Baudouin, Richard-Toll) mais également (iv) la construction de 17 centres de dialyse. Aussi, la plupart des résultats attestent-ils de ces efforts déployés ; **l'évolution de la composante « Santé » dans l'Indice de Développement humain (IDH), qui est passé de 0,68 en 2010 à 0,74 en 2019, en est une illustration parfaite. Dans le même sillage, l'espérance de vie à la naissance a évolué de 64,3 à 67,9 sur la même période.**

Dans le secteur de l'Emploi, et particulièrement pour la frange « Jeunes », des efforts considérables ont été consentis. A partir des années 2000, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour venir à bout du chômage, et particulièrement celui des jeunes, qu'il s'agisse d'Agences, de programmes, de projets, fonds, structures de financement, etc.

A côté de la Direction de l'Emploi, on peut noter :

- l'Agence nationale de l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB), l'Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA), l'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA), la Convention nationale Etat-Employeurs, etc. ;
- le Programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC), le Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J), le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF), etc. ;

Ces différentes structures chargées de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion de l'emploi ont des missions, attributions et cibles dont la frontière n'est pas suffisamment précise. Certaines d'entre elles en charge de l'emploi des jeunes ont eu à faire l'objet de **fusion ou de suppression, dans un souci de rationalisation** au démarrage de la mise en œuvre de la première phase du PSE. Ce souci de rationalisation a abouti à la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), en vue d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes, par la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB) et l'Agence nationale pour l'Insertion des Marchands Ambulants (ANAMA). En 2020, un autre comité de rationalisation des structures publiques de financement de l'économie (CRSPFE) a été mis en place pour contribuer efficacement au financement de toute l'Economie et, en particulier, celui de l'emploi des jeunes.

C'est donc dans une perspective de rationalisation, de spécialisation, de synergie et d'optimisation du dispositif institutionnel d'intervention que s'inscrit l'Etat du Sénégal pour traduire sa vision de la politique de l'emploi. Entre 2010 et 2020, **plus de 544 milliards de FCFA ont été ordonnancés dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes**, pour la mise en œuvre de certains projets et structures d'accompagnement et de financement. Ces structures d'appui ont permis d'accompagner l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (voir tableau ci-dessous).

Structures	Réalisations
DER/FJ	+105 000 bénéficiaires directs
FONGIP	Plus de 40700 emplois créés/consolidés
ANIDA	Plus de 35 500 emplois créés
FONSIS	Plus de 3 700 emplois créés ou conservés
3FPT	Plus de 29 700 travailleurs/personnes et demandeurs individuels financés
ANPEJ	Plus de 16 000 jeunes insérés
PRODAC	11 domaines agricoles communautaires
ADEPME	Plus de 1400 PME appuyées



Éducation et
Formation :

104 nouveaux collèges construits
entre 2015 et 2020

03 nouvelles universités en
construction

26 espaces numériques
ouverts



Santé

75,1 milliards d'augmentation dans le budget
de la santé entre 2013 et 2019

04 nouveaux hôpitaux
construits

04 nouveaux hôpitaux
achevés

17 centre de dialyse
construits



Emploi

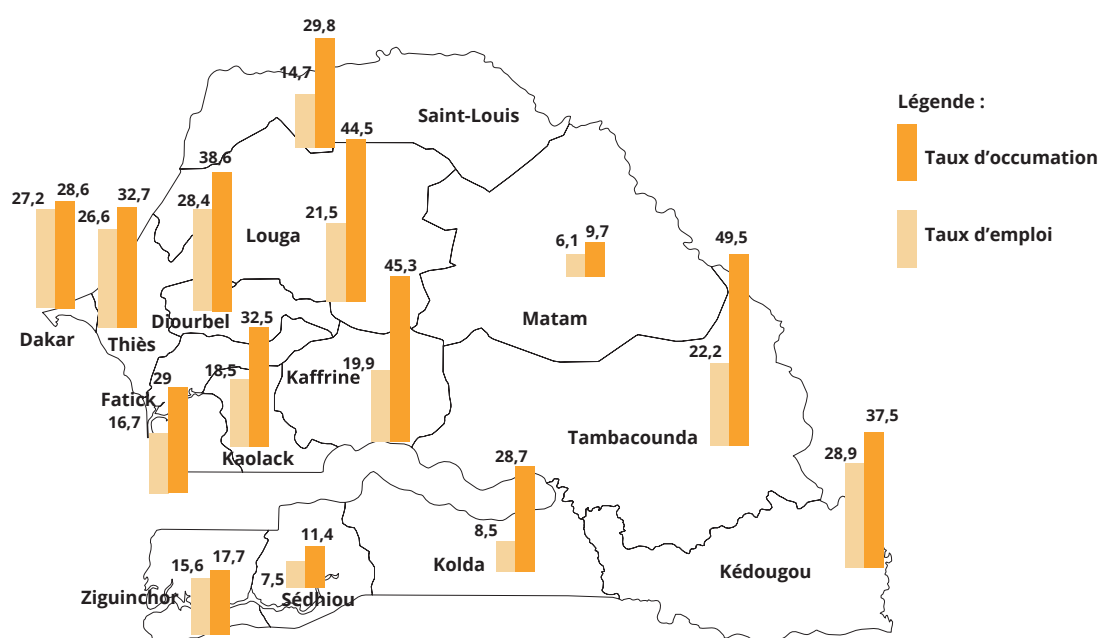
544 milliards de FCFA dans la promotion de
l'emploi des jeunes entre 2010 et 2020



B. UNE SITUATION TOUJOURS PLUS PRÉOCCUPANTE

L'évolution de la population jeune est caractérisée par une forte croissance démographique qui pourrait constituer un atout pour le dynamisme de l'économie.

En effet, fort d'une croissance démographique de 2,5% par an, le Sénégal connaît un doublement de sa population chaque quart de siècle, avec une proportion de jeunes de plus en plus importante. Cette catégorie de la population, âgée de moins de 35 ans, représentait, en 2020, 12,7 millions, soit 76% de la population. Les jeunes – entre 15 ans et 34 ans révolus – s'insèrent plus difficilement dans le marché du travail : en effet, les jeunes, qui représentent plus de 58,0% de la population en âge de travailler ne constituent que 50,4% de la main-d'œuvre nationale en 2018 et 35,3% de la main-d'œuvre en emploi en 2018 (ANSD). En conséquence, la main-d'œuvre au chômage est majoritairement constituée de jeunes : six (6) chômeurs sur dix (10), soit 62,6%, sont des jeunes. Les taux d'occupation et d'emploi n'excèdent guère respectivement 50% et 30% sur toute l'étendue du territoire national, et l'axe Dakar-Thiès-Diourbel regorge d'une partie prépondérante des jeunes.



Source : ANSD, ENES

Conception : Direction de la Platinification, mars 2021

Le manque de formation professionnelle adaptée et de qualification au travail constitue un autre défi majeur pour ces jeunes. Moins de 10% des sortants du cycle fondamental accèdent à une formation technique et professionnelle (RAC 2020) et plus de 80% de l'offre globale de travail ont, au plus, le niveau primaire. Ces jeunes, comparés aux adultes, sont encore beaucoup plus susceptibles d'être chômeurs, sous-employés ou encore employés dans le secteur informel.

Au Sénégal, une attention particulière mérite d'être portée sur une frange de jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi, ni en formation (« NEET »). Cette catégorie de jeunes est plus susceptible d'être exclue socialement et trouve moins d'opportunités sur le marché de l'emploi. **Notre pays, avec 36,2% de NEET, se classe dans le cercle des 19 pays où les taux de NEET chez les jeunes excèdent les 35%.** Autrement dit, plus d'un (1) jeune sur trois (3) n'acquiert pas de compétences et de qualification par l'éducation ou le travail.

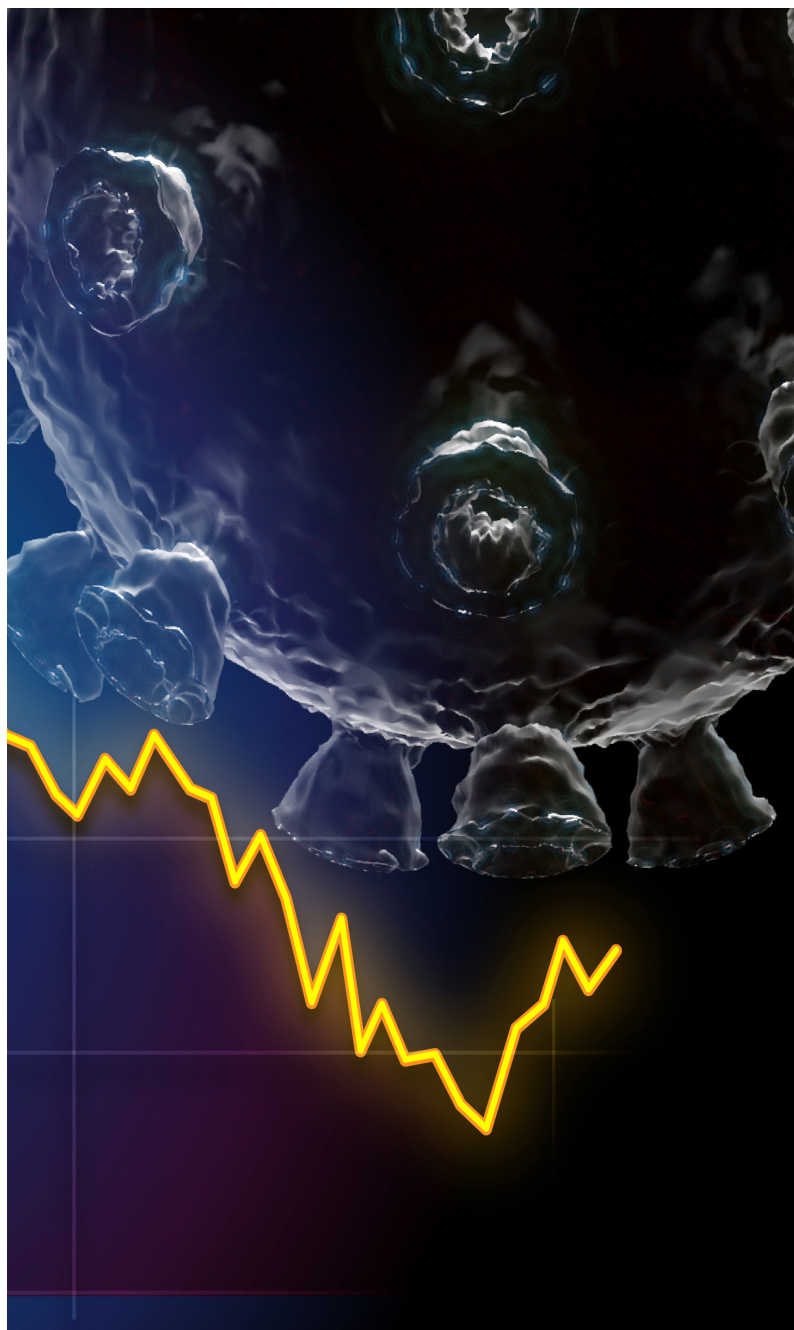
Par ailleurs, le volontariat et l'éducation à la citoyenneté se développent à un rythme très lent. Le nombre de volontaires (institutionnels comme associatifs) mobilisés dans les programmes du Service civique national dépasse à peine le millier par an.

Cette situation décrite ci-dessus marque, malgré tant d'efforts déployés par le Gouvernement, une persistance de la problématique de l'emploi des jeunes qui donne lieu en certains concours de circonstance, à un terreau favorable à l'éclosion de tensions et d'une quête de sens à l'existence à laquelle il convient d'apporter immédiatement des réponses

C. RÉPONSE À LA CRISE CONSÉCUTIVE À LA CONJONCTURE DÉFAVORABLE

Après une première vague de la pandémie à coronavirus intervenue au second trimestre 2020, suivie d'une seconde vague en fin d'année, plus désastreuse, la crise sanitaire, a amplifié la problématique de l'emploi des jeunes. La pandémie a nécessité des mesures de restrictions fortes pour endiguer sa propagation (état d'urgence sanitaire assorti de couvre-feu, interdiction de rassemblements, etc.). Ces mesures, à la suite de celles de la première vague, ont eu un impact négatif sur l'économie nationale et le marché du travail. Selon les dernières estimations du PIB, une croissance de 1,5%, loin des performances des dernières années, est attendue en 2020 et les perspectives pour 2021 sont moins bonnes qu'initialement prévues. Aussi, des pertes d'emplois ont-elles été notées malgré les orientations et mesures prises par les autorités pour limiter cette situation. Le secteur informel, réservoir de main-d'œuvre d'une frange importante de cette jeunesse, a été fortement affecté par les mesures découlant de l'état d'urgence.

La faiblesse des opportunités pour les jeunes, dans le contexte marqué par une double crise sanitaire et économique, a fini d'éveiller en eux un sentiment de lassitude, de révolte et de défiance vis-à-vis des projets et programmes publics mis en place à l'effet de leur trouver des opportunités économiques.



Ainsi, le Gouvernement s'est inscrit résolument, plus que par le passé, dans une perspective d'accélérer les efforts de développement pour permettre la création d'emplois massifs afin de résorber le chômage, en particulier, chez les jeunes. A cet égard, le Président de la République a décidé de mettre en place un ambitieux Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socioéconomique des Jeunes d'un coût global de l'ordre 450 milliards de francs CFA sur la période 2021-2023.

Ce programme est le fruit de contributions des Ministères sectoriels, de bonnes volontés issues de la société civile, du secteur privé et des universitaires. Il a été enrichi par les consultations menées dans les 14 régions (CRD et CDD), grâce au soutien de l'Administration et des collectivités territoriales, pour établir l'état actualisé des potentialités des terroirs et les contraintes d'accès à un emploi décent.

L'objectif de ce programme sera ainsi de créer des emplois et/ou d'améliorer les conditions à la création d'emplois, à court et moyen termes. C'est dans ce contexte que le programme d'urgence a été formulé avec une structuration autour des cinq (05) piliers suivants : **(i) recrutement spécial, (ii) projets publics d'intérêt communautaire, (iii) projets d'investissement public à haute intensité de main-d'œuvre (PIP/HIMO), (iv) Mesures de soutien à l'initiative privée (v) et Réformes.**



CHAPITRE 2 : Piliers du programme

A. RECRUTEMENT SPÉCIAL

Dans ce volet, il sera question de la mise en place d'un vaste programme de recrutement notamment dans les secteurs de l'éducation, du reboisement, de la sécurité et du nettoyage, du service civique national, de la sécurité dans les quatorze (14) régions du Sénégal.

- Concernant l'éducation, il est retenu un recrutement spécial de 5 000 agents dans le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et le secondaire y compris les daaras modernes et l'enseignement arabe au titre du programme quinquennal de résorption des déficits ;
- Le reboisement portera sur l'insertion des jeunes dans le domaine de la production de pépinières et d'arbres fruitiers dans tous les départements du pays. Ce programme devra tenir compte à la fois du poids démographique et du taux de chômage des jeunes dans les différentes régions . Cette activité permettra de créer 10 000 emplois ;
- Le programme de nettoyage sera exécuté avec l'Unité de Coordination et de Gestion (UCG) des déchets solides qui procédera à un recrutement local de 12 000 agents, avec un coût estimé à 36 milliards de FCFA ;
- Un recrutement de 8 400 agents dans le volontariat (santé, sécurité et service civique national, stadiers), et dans d'autres secteurs tels que le tourisme.



Éducation

5 000

agents dans le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et le secondaire, daaras modernes et l'enseignement arabe



Reboisement

10 000

emplois de jeunes dans le domaine de la production de pépinières et d'arbres fruitiers



Programme de nettoyage

12 000

agents dans le programme de nettoyage



Recrutement

7 850

agents dans le volontariat (santé, sécurité et service civique national, tourisme)

Volontaires de la santé	400
Volontaires de la sécurité	6 000
Volontaires du service civique national	1 000
Animateurs socio-éducatifs	500
Stadiers	300
Guides touristiques	200

L'exécution immédiate du pilier « recrutement spécial », sur les six (6) derniers mois de 2021, permettra, pour un coût global de **31 milliards de FCFA en 2021, de créer 49 850 emplois**. Ce programme devrait être pris en charge à travers le Budget national avec l'appui des Partenaires au Développement. Une enveloppe annuelle de **130 milliards FCFA** doit être prévue pour 2022 et 2023. En sus de leurs salaires, les jeunes enrôlés dans ces programmes, outre l'éducation et la sécurité, bénéficieront d'une formation leur permettant de pérenniser leurs activités dans le cadre d'initiatives privées ou d'être reconvertis, à terme, dans d'autres activités génératrices de revenus, avec l'accompagnement financier d'instruments comme la DER/FJ. Ainsi, il est important de mettre en place une coordination effective et efficace entre les ministères sectoriels concernés et le ministère en charge de la formation professionnelle pour la réussite de ce programme afin d'éviter de pérenniser ces dépenses qui ne sont prévues que sur 3 ans.

B. PROJETS PUBLICS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ce programme vise à renforcer un service public d'intérêt communautaire dans toute l'étendue du territoire national. Il porte, notamment, sur le pavage des villes et l'entretien courant des routes non classées.

A cet égard, le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) compte insuffler une stratégie de renforcement de la mobilité urbaine par la fourniture d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre à travers le Projet de Pavage des Villes du Sénégal. Il s'agira de :

- **Recruter et former 2 000 jeunes** dans les métiers du pavage pour la réalisation d'un réseau de 30 km de voiries dans les localités de Kédougou, Kaffrine, Fatick, Dakar et Kaolack ;
- **Regrouper ces jeunes** en vingt (20) GIE qui contractualiseront avec les collectivités territoriales pour l'entretien courant de la voirie.

De même, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le Sous-Emploi (AGETIP) développera à travers le pays un important projet de pavage permettant, d'une part, de lutter contre le chômage des jeunes **avec la création 2 000 emplois** pour les jeunes et, d'autre part, l'amélioration du cadre vie des populations.

Le budget établi pour la mise en œuvre de ces projets est estimé à **16,725 milliards de FCFA sur une période de 3 ans (2021 – 2023)**.

Dans le même sillage, il sera lancé un projet d'entretien courant de routes non classées sur la période 2021-2023. Il s'agira de procéder au cantonnement, au désensablement et au désencombrement des routes (entretien des routes non classées). Son coût est estimé sur la durée du Programme à **16,725 milliards de FCFA, avec un objectif de création de 11 150 emplois**.

En outre, à travers la Convention Etat-Employeur, le Gouvernement cherche à lutter contre l'exclusion socioéconomique par le marché du travail en faisant une plus grande place aux jeunes et faciliter à l'entreprise l'accès à des ressources humaines qualifiées à court ou moyen terme et au moindre coût.

Le budget de la convention Etat-Employeur est arrêté à un milliard de FCFA en 2021, avec l'objectif de création de 1 000 emplois par an. **Il est proposé d'enrôler dès le mois de mai 2021, 20 000 jeunes au titre de la convention Etat-Employeur.** Les recrutements s'effectueront à partir de juin 2021 pour une durée de 2 ans. Le programme nécessitera **15 milliards FCFA en 2022 et 15 milliards en 2023**. Au total, sur la période, un montant de **37,5 milliards de FCFA** sera injecté au titre de la convention Etat-Employeur. L'exécution nécessitera des concertations entre l'Etat et le Patronat afin de s'assurer de l'impact attendu.

Au total, **ces piliers (recrutement spécial, programme public d'intérêt communautaire et convention Etat-Employeur) vont générer 65 000 emplois**. Pour les autres emplois non permanents, les occupants bénéficieront d'un accompagnement (formation, encadrement, etc.) en vue de leur autonomisation.



Recrutement

65 000

emplois créés dans les piliers (recrutement spécial, programme public d'intérêt communautaire et convention Etat-Employeur)



C. PROJETS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (PIP/HIMO)

Ce pilier vise à sélectionner des projets d'investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre, en cours d'exécution, et à accélérer leur mise en œuvre, à travers des appuis financiers ou non financiers, afin d'atteindre le nombre d'emplois visés.

1. Mesures sans incidence financière sur le Programme

a. Renforcer le rythme d'exécution d'un portefeuille de seize (16) projets financés sur ressources extérieures.

L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre d'un large portefeuille de projets qui ont un fort potentiel de création d'emplois. Il s'agit de **seize (16) projets financés sur ressources extérieures pour un montant de 562 milliards de FCFA et relatifs notamment à l'agriculture et à la formation professionnelle**. Ces projets ont un potentiel **de création de plus 250 000 emplois directs et indirects et 80 000 auto-emplois**. Il est attendu un soutien de ces projets en vue d'une mise en œuvre diligente et performante afin de bénéficier de leur impact significatif sur l'emploi des jeunes.

b. Accélérer la réalisation du programme 100 000 logements

Le programme 100 000 logements a été élaboré pour faciliter l'accès à l'habitat, notamment aux couches moyennes ou défavorisées de la population. Il vise un objectif de création d'au moins 10 000 logements par an. A terme, le programme créera ou consolidera **634 000 emplois directs et indirects sur 5 ans**. La structuration du programme est en cours avec la mise en place d'instruments de financement pour faciliter sa mise en œuvre.

c. Booster l'exécution des projets du secteur de l'énergie

Les projets en cours d'exécution dans le secteur de l'énergie permettront de créer à terme au moins **20 364 emplois directs et indirects, essentiellement** avec les projets ASER (10 000 emplois), SENELEC (1 500 emplois directs et 1 949 emplois indirects) et ceux du programme national de Biogaz (PNB-SN) (6 355 emplois). S'agissant des projets pétroliers et gaziers, ils généreront 560 emplois.

d. Accélérer la réalisation du Port multifonction de Ndayane et l'exploitation du Port de Ndakhonga

La réalisation du Port de Ndayane permettra à terme de créer 14 500 emplois.

e. Démarrer la phase II de la plateforme industrielle de Diamniadio (P2ID)

Avec la deuxième phase de la P2ID, plus d'une douzaine de milliers d'emplois seront créés par le secteur privé et une contribution majeure au rééquilibrage du déficit de la balance commerciale est attendue.



f. Opérationnaliser le Fonds national de la microfinance (FONAMIF)

Pour accompagner le secteur de la microfinance afin de renforcer l'inclusion financière et l'économie solidaire, un montant **27 milliards FCFA** sera mobilisé auprès des Partenaires au Développement et alloué au FONAMIF. Ceci permettra de faciliter le refinancement des Systèmes financiers décentralisés (SFD) pour plus de création d'opportunités économiques, d'auto-emplois et d'emplois.

g. Projet d'acquisition de 55 camions frigorifiques

Le projet vise à acquérir **55 camions frigorifiques**, y compris les pièces de rechange et consommables. Il permet d'équiper des GIE de mareyeurs et pêcheurs avec un montant de 5,5 milliards FCFA sur la période 2021-2023.

h. Programme d'incubation et de promotion des Moyennes, Petites et Micro entreprises (MPME) sur la chaîne de valeur touristique

La promotion des incubateurs et l'accompagnement des MPME constituent un modèle innovant de développement touristique endogène. La mise en œuvre de cette action s'articule autour de la création d'activités culturelles, récréatives, artisanales et sportives à contenu touristique local et de la formation de 750 micro-entrepreneurs qui vont fortement contribuer à **générer 17 000 emplois directs et indirects à court, moyen et long termes**.

2. Mesures avec incidence financière sur le Programme

La mise en œuvre du projet d'aménagement de fermes intégrées valorisant les Energies renouvelables et le Développement des Filières horticoles participerait à la création de l'emploi des jeunes avec un effet immédiat. Il est élaboré par l'ANIDA et une enveloppe de **24 milliards de FCFA** sur la période 2021-2023 est prévue avec un objectif de création de **25 950 emplois**.

Projets	Potentiel d'emploi
 Agriculture formation professionnelle	250 000 emplois directs et indirects et 80 000 auto-emplois
 Programme 100 000 logements	634 000 emplois directs et indirects sur 5 ans
 Projets du secteur de l'énergie	20 364 emplois directs et indirects
 Phase II de la plateforme industrielle de Diamniadio (P2ID)	+12 000 emplois
 Programme d'incubation et de promotion des Moyennes, Petites et Micro entreprises (MPME)	17 000 emplois directs et indirects
 Projet d'aménagement des fermes intégrées avec ANIDA	25 950 emplois



D. MESURES DE SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'INITIATIVE PRIVEEE

Les mesures préconisées pour le soutien à l'apprentissage et la formation professionnelle ainsi qu'aux initiatives privées concernent l'appui au secteur informel.

Le secteur informel est constitué essentiellement d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans. Dans le cadre de ce programme, les secteurs ciblés sont : (i) l'agriculture, (ii) la couture/confection, (iii) la menuiserie de bois et la filière métallique, (iv) la réparation mécanique intégrant l'électronique, (v) la cordonnerie (vi) et le commerce, etc.

a. Offre

La politique de soutien de l'offre a pour objectif de renforcer la capacité et la productivité des acteurs du secteur informel afin de leur permettre, entre autres, de satisfaire, dans les délais requis, la demande qui leur sera adressée (voir ci-dessous). Cette politique de soutien porte sur la formation des artisans, l'encadrement et le renforcement de capacités avec l'acquisition d'outils, d'appareils et d'équipements via l'accompagnement d'institutions comme la DER.

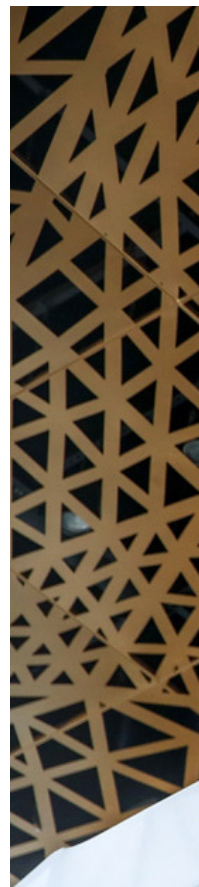
Le programme de renforcement de capacités devrait permettre aux unités de production industrielle, de souscrire aux appels d'offre publics et de bénéficier ainsi d'une demande orientée vers la commande publique.

Enfin, le Gouvernement compte mettre en place des Centres de ressources partagées (CRP) dans les 14 régions afin de mutualiser les services et équipements collectifs à mettre à disposition dans un espace aménagé pour les entrepreneurs. La participation de l'Etat consistera en la mise à disposition du foncier, au raccordement à l'eau et à l'électricité, à l'aide au financement et à l'acquisition d'équipements.

b. Demande

Pour soutenir la demande, le Gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes :

- le respect du quota de 15% de la commande publique réservée au mobilier national ;
- l'institution de tenues d'école obligatoires pour les élèves du primaire et du moyen secondaire. Ces tenues seront confectionnées au niveau local avec une contribution de l'Etat à hauteur de 10 milliards de FCFA et une contribution des collectivités territoriales pour un montant à définir pour amoindrir le fardeau sur les parents d'élèves ;
- l'incitation des hôtels, bars, restaurants bénéficiaires du crédit hôtelier de commander, en contrepartie, des nappes, serviettes de tables et draps produits localement, etc., avec le cachet « made in Sénégal » ;
- la signature de conventions entre les artisans et le Ministère de l'Education dans le cadre du programme de résorption du déficit en tables-bancs ;
- l'implication des menuisiers de bois et d'aluminium dans le programme 100 000 logements ;
- la suspension des importations de mobiliers d'occasion, à partir de 2022 ; et
- la suspension des importations de mobiliers par l'Administration, à partir de 2022.





a. Nano crédits, autonomisation et entrepreneuriat

Il est proposé de capitaliser sur l'expérience de la DER dans les nano-crédits accordés aux jeunes et femmes, en l'élargissant à d'autres acteurs comme les marchands ambulants. Globalement, pour renforcer l'autonomisation des jeunes et femmes et favoriser l'éclosion d'un entrepreneuriat jeune dans toutes les chaînes de valeur à forte intensité de main-d'œuvre, une enveloppe de **121 milliards de FCFA sera allouée à la DER/FJ durant 2021-2023. L'extension de ces nano crédits sur l'étendue du territoire toucherait près de 130 726 bénéficiaires pour un budget triennal de 24 milliards de FCFA.** Les marchands ambulants et les autres acteurs (agriculture, élevage, couture, menuiserie, etc.) de l'artisanat pourront bénéficier de ce financement. La mise en œuvre de ce projet permettra de renforcer l'identification des acteurs du secteur informel.

L'enveloppe allouée à la DER/FJ pourrait également être mise à profit pour exécuter une phase pilote du projet « une région, une initiative » afin de valoriser les potentialités régionales confirmées par les conclusions des CRD.



159

milliards de FCFA supplémentaires
sera allouée à la DER/FJ durant
2021-2023



237 000

bénéficiaires

E. REFORMES

Pour accompagner le programme d'urgence, les mesures ci-après seront réalisées :

- **Finalisation de la plateforme de mutualisation des structures d'appui et d'encadrement pour les jeunes sous forme de guichet unique dénommé Pôle-Emploi et Entrepreneuriat** (« P2E ») en présentiel dans chacun des départements et en virtuel pour les aspects liés à la formation, l'insertion, l'entrepreneuriat, l'accompagnement technique, le financement et le suivi ; la DER/FJ, l'ANPEJ, l'ADEPME et le FONGIP seront entre autres représentés dans chacun de ces guichets uniques.
- **Mise en place d'un identifiant et d'une base de données uniques des bénéficiaires du programme d'urgence** ; cette mesure sera développée par l'ANSD et elle permettra de renforcer le ciblage des bénéficiaires et de rationaliser les interventions du Gouvernement ;
- **Adaptation des curricula des centres de formation professionnelle aux métiers de l'artisanat et accélération de la construction des nouveaux centres prévus dans chaque département.** Ces derniers devront intégrer des programmes de cycle court destinés à recycler et à mettre à niveau les artisans (mécaniciens, menuisiers, maçons, etc.) ;
- **Renforcement des capacités du 3FPT et élargissement de ses interventions en accordant une attention particulière aux jeunes sans qualification** : l'objectif est de faciliter l'insertion et le développement de compétences des jeunes ou adultes (i) sans qualification professionnelle, (ii) en difficulté d'accès au marché du travail, à la qualification peu élevée ou inadaptée, (iii) et ceux titulaires de certification professionnelle et s'engageant dans un parcours d'insertion professionnelle durable ;
- **Accélération des réformes du Compact with Africa et du PREAC III** pour accroître la productivité de la main-d'œuvre et améliorer l'environnement des affaires au Sénégal notamment en matière de formation professionnelle, de législation et d'administration du travail ;
- **la spécialisation des instruments de l'Etat et la mutualisation** pour plus d'efficacité des interventions. A titre illustratif, la DER/FJ revampée dans son mode de fonctionnement et sa gouvernance, sera spécialisée dans des financements pour des montants inférieurs à 50 millions FCFA et l'amorçage des TPE et GIE. Le FONGIP, l'unique instrument de garantie, sera focalisé sur des montants de garanties supérieurs à 50 millions FCFA, le FONSIS et les interventions de la CDC porteront sur l'investissement en capital directement ou à travers des sous-fonds dans lesquels l'IPRES et la CSS pourront investir une partie de leurs ressources ; et
- **la réforme des banques de développement** (BNDE, BHS et LBA) pour plus de synergie et d'efficacité.



CHAPITRE 3 :

Financement

Le coût du programme d'urgence est évalué à **450 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, soit 150 milliards de FCFA par an.**

Au titre de 2021, la prise en charge du programme se fera dans le budget de l'Etat à travers une loi de finances rectificative (LFR).

Pour les années 2022 et 2023, ce programme sera directement intégré dans les Lois de finance initiale (LFI).

**450**

milliards de FCFA sur la période 2021-2023, soit

150

milliards de FCFA par an



CHAPITRE 4 :

Cadre institutionnel de mise en œuvre

La coordination de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socioéconomique des Jeunes est assurée par un Comité d'Orientation et de Suivi interministériel présidé par le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

La coordination de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socioéconomique des Jeunes est assurée par un Comité d'Orientation et de Suivi interministériel présidé par le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Le Comité d'Orientation et de Suivi interministériel est composé, outre son Président :

- du Ministre des Finances et du Budget ;
- du Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du désenclavement ;
- du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural ;
- du Ministre de la Jeunesse ;
- du Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;
- du Ministre en charge du suivi du PSE.

Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) se réunit tous les mois, et chaque fois que de besoin, sur convocation de son Président. Le COS présente, au Président de la République, les rapports de suivi pour de nouvelles orientations, sur la base des informations collectées ou reçues. La mise en œuvre des recommandations sera faite par ceux qui ont la charge d'exécuter le programme sous la supervision du COS. Celui-ci peut aussi s'attacher les services de toute personne ou structure dont l'expertise est jugée utile.

Le Comité d'Orientation et de Suivi signe des contrats de performance avec chaque entité (ministères, agences, délégations, fonds, projets, programmes, patronat, autorités déconcentrées ou territoriales, etc.) chargées d'opérationnaliser le Programme d'Urgence. Les contrats de performance définiront, en fonction du type de charge, la nature et le format de la contractualisation devant lier le Comité d'Orientation et de Suivi à l'entité.

Le COS élabore au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport de suivi physique des réalisations. A cet effet, des missions annuelles de terrain sont organisées avec des cabinets indépendants. Ce rapport annuel sera validé par un conseil présidentiel.

Le budget de fonctionnement du Comité d'Orientation et de Suivi sera logé à la Présidence de la République.

Le Comité d'organisation et de suivi interministériel est appuyé dans ses activités par une task force coordonnée par le Ministère en charge de l'Economie et composée des représentants désignés des ministères concernés, des structures en charge de l'exécution des projets et du BOS. La task force sera chargée de collecter les informations, de renseigner les indicateurs et d'élaborer des rapports pour le Comité d'Orientation et de Suivi interministériel.



A close-up photograph of a person's hands weaving a flag on a traditional wooden loom. The flag features a green triangle on the left, a yellow triangle in the center with a green star, and a red triangle on the right. The weaving process is shown with threads of yellow and red yarn. The background is blurred, showing more of the loom and the person's hands.

WÉY DI
LIGGÉEY
NGIR ÈLLĚG!

LE PARTID DU SUD-EST AFRICAIN ET L'UNION DES PARTIS

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PUBLICS À ACCÉLÉRER

Projets
Projet de développement durable des exploitations dans le Sahel (PDEPS)
Projet de développement de l'Entreprenariat agricole au Sénégal (PDEAS/PRODAC)
Programme de développement de la chaîne de valeur riz-Sénégal (PDCVR)
Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (Provale-cv)
Projet de développement inclusif et durable de l'Agro business (PDIDAS)
Projet d'appui à l'insertion des Jeunes Ruraux (Agri Jeunes-Tekki Ndwani)
Projet d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural phase 2 (PADAER II)
Projet de réhabilitation et d'extension des PIV (Périmètre Irrigué Villageois)
PARERBA: Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin arachidier
Projet d'Appui à la Valorisation des Initiatives entrepreneuriales (PAVIE)
Projet de Zone de Transformation agro-industrielle du Sud (PZTA-Sud ou Agropole Sud)
Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers et de Lutte contre la Pauvreté (PALAM/PHASE II)
Projet d'appui au développement de l'Entreprenariat féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF-EJ)
Projet d'appui au développement des Compétences et à l'Entreprenariat des Jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ)
Projet Employabilité des jeunes par la formation par apprentissage non formel
Projet Formation professionnelle et technique, Employabilité, SEN032

ANNEXE 2 : COÛT DU PROGRAMME

PILERS	MESURES	EMPLOIS/BENEFICIAIRES	COÛT 2021	COÛT 2022	COÛT 2023	COÛT 2021-2023
Recrutement spécial	Education	5 000	6 250 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	36 250 000 000
	Hygiène publique/Cadre de vie	12 000	7 200 000 000	14 400 000 000	14 400 000 000	36 000 000 000
	Reboisement/Grande muraille verte	10 000	6 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000	30 000 000 000
	Eaux et Forêts	3 000	1 800 000 000	3 600 000 000	3 600 000 000	9 000 000 000
	Agence Reboisement et Grande muraille	7 000	4 200 000 000	8 400 000 000	8 400 000 000	21 000 000 000
	Volontaires de la santé	400	192 000 000	384 000 000	384 000 000	960 000 000
	Volontaires de la Sécurité	6 000	3 600 000 000	7 200 000 000	7 200 000 000	18 000 000 000
	Volontaires du service civique national	1 000	480 000 000	960 000 000	960 000 000	2 400 000 000
	Animateurs socio-éducatifs	500	240 000 000	480 000 000	480 000 000	1 200 000 000
	Guides touristiques	200	96 000 000	192 000 000	192 000 000	480 000 000
Projets publics d'intérêt communautaire	Stadiers	300	144 000 000	288 000 000	288 000 000	720 000 000
	Correction territoriale	14 450	6 936 000 000	13 872 000 000	13 872 000 000	34 680 000 000
	Total 1	49 850	31 138 000 000	64 776 000 000	64 776 000 000	160 690 000 000
	Pavage	4 000	2 858 571 429	7 145 714 286	7 145 714 286	17 150 000 000
	Promovilles	2 000	1 428 571 429	4 285 714 286	4 285 714 286	10 000 000 000
	Aqetip	2 000	1 430 000 000	2 860 000 000	2 860 000 000	7 150 000 000
	Entretien courant des routes non classées	11 150	3 345 000 000	6 690 000 000	6 690 000 000	16 725 000 000
	Total 2	15 150	6 203 571 429	13 835 714 286	13 835 714 286	33 875 000 000
	Total recrutement spécial	65 000	37 341 571 429	78 611 714 286	78 611 714 286	194 565 000 000
	Convention Etat employeur	20 000	7 499 999 970	14 999 999 940	14 999 999 940	37 499 999 850
Projets d'investissement publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)	PAFIVER-FH/ANIDA	25 950	9 000 000 000	8 500 000 000	6 500 000 000	24 000 000 000
Apprentissage-Formation	Total général 2	25 950	9 000 000 000	8 500 000 000	6 500 000 000	24 000 000 000
	PSE J	3 300	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	4 500 000 000
	Apprentissage	30 000	6 168 000 000	9 588 000 000	10 378 500 000	26 134 500 000
	Apprentis-Talibés-déscolarisés		6 168 000 000	9 588 000 000	10 378 500 000	26 134 500 000
	Formation professionnelle		3 000 000 000	6 000 000 000	3 000 000 000	12 000 000 000
	Bons de formation pour métiers	20 000	2 500 000 000	5 000 000 000	2 500 000 000	10 000 000 000
	Formation chauffeurs	20 000	500 000 000	1 000 000 000	500 000 000	2 000 000 000
	Total général 3	73 300	10 668 000 000	17 088 000 000	14 878 500 000	42 634 500 000
	Nano crédits	130 726	12 784 248 918	5 178 248 918	5 966 248 918	23 928 746 754
	Appui aux secteurs et métiers	97 372	62 706 179 683	15 622 036 856	19 043 536 856	97 371 753 396
Financement entrepreneuriat et autonomisation	Total général 4	228 098	75 490 428 601	20 800 285 774	25 009 785 774	121 300 500 150
Tenues scolaires	Subvention aux tenues scolaires		10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	30 000 000 000
TOTAL		412 348	150 000 000 000	150 000 000 000	150 000 000 000	450 000 000 000



ENSEMBLE POUR DEMAIN





Avenue Carde, Rue René Ndiaye

✉ contact.mepc@economie.gouv.sn ☎ +221 33 889 21 06 🌐 www.economie.gouv.sn